

## **Préavis municipal No 12-2025/4**

### **Ajustement du bilan pour le passage au MCH2**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,  
Composée de Vincent Delafontaine, Stéphane Schneider et Françoise Salone, la Commission des Finances a été convoquée le 17 novembre pour prendre connaissance du préavis mentionné ci-dessus.

Comme vous le savez déjà certainement, notre commune a choisi son année de passage au MCH2 et s'est engagée à présenter ses comptes selon le nouveau référentiel comptable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Pour rappel, en 2008 déjà, la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances a édité ce nouveau modèle comptable afin d'harmoniser la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales.

En résumé, ce préavis vise à mettre en conformité la présentation du bilan de notre commune avec les nouvelles pratiques en matière de capitaux propres et de reclassement des immobilisations entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier.

Pour notre Commune, il s'agira de :

1. Réaffecter les fonds de réserves suivants, soumis à règlement sur de nouveaux comptes soit :
  - Fonds de réserve épuration
  - Fonds taxes sur les déchets
  - Fonds débiteurs douteux
  - Fonds énergie renouvelable
  
2. Dissoudre les fonds de réserves suivants dans la réserve de politique budgétaire :
  - Fonds service du feu
  - Fonds renouvel. Informatique
  - Fonds routes et chemins

- Fonds terrains et forêts
- Fonds spécial pour investissements
- Fonds factures sociales
- Fonds péréquation
- Fonds part. au groupement scolaire

La commission a constaté que le passage au système MCH2 est bien préparé et va s'effectuer avec maîtrise. Par conséquent, unanime, elle invite donc le Conseil Général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- vu le préavis No 12-2025/4 de la Municipalité du 17 novembre 2025
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- ouï le rapport de la Commission des Finances

Décide

- d'accepter le présent préavis

La Commission des Finances

Vincent Delafontaine

Stéphane Schneider

Françoise Salone